



NOTICE DE SECURITE

La présente notice récapitule les dispositions prévues par l'équipe de maîtrise d'œuvre pour satisfaire aux exigences de la réglementation relative aux établissements recevant du public.

RENSEIGNEMENTS GENERAUX :

Nature de l'établissement : Médecine du travail

Adresse : 95 Boulevard Pinel 69500 Bron

Maître d'Ouvrage : CENTRE HOSPITALIER LE VINATIER

PRESENTATION SOMMAIRE DU PROJET :

Le projet concerne le bâtiment 210 qui fait l'objet d'une extension d'environ 50 m² pour la création de 4 bureaux supplémentaires au sein de l'établissement.

CLASSEMENT PROPOSE (Art. GN) :

Actuellement, le bâtiment 210 est classé ERP de 5^{ème} catégorie de type PU, effectif 16 personnes.

L'extension réalisée permettra la création de 4 nouveaux bureaux au sein de l'établissement. Certains locaux existants seront aussi réaménagés. L'effectif sera désormais le suivant :

- 2 postes de consultations (bureau docteur et bureau psychologue) : **16 personnes au titre du public**
- Salle de soin, bureau, bureau infirmier, secrétariat (x2) : 1 personne par bureau soit 5 personnes au titre du personnel
- Extension réalisée : 4 bureaux, 1 personne par bureaux, soit 4 personnes supplémentaires au titre du personnel

Classement proposé :

Type : PU

Catégorie : 5^{ème}

Effectif total : **25 personnes (public + personnel)**

STABILITE AU FEU (Art PE 5 et PU 2)

L'établissement ne dispose pas de locaux à sommeil, pas d'exigence de stabilité au feu sur l'existant ni sur la partie extension.

ISOLEMENT PAR RAPPORT AUX TIERS (art PE 6)

Pas de bâtiment environnant situé à moins de 4m.

Le bloc-porte d'intercommunication avec le bâtiment 211 est existant CF 1/2h muni d'un ferme-porte et non modifié dans le cadre des travaux.

CONCEPTION DE L'ETABLISSEMENT (art PE 7)

L'accès des secours se fait facilement par la voirie existante au sein du Centre Hospitalier jusqu'au bâtiment 210.

ENFOUISSEMENT (art PE 8)

Sans objet.

LOCAUX A RISQUES PARTICULIERS (Art. PE9)

Sans objet.

HYDROCARBURES ET GAZ COMBUSTIBLE (art PE 10)

Sans objet.

DEGAGEMENTS / DISTRIBUTION (art PE 11, PU 3 et PU 4)

L'extension créée est réalisée par cloisonnement de type traditionnel. Le bâtiment dispose de 3 dégagements donnant sur l'extérieur, totalisant 6 UP. Pas de cul-de-sac au sein de l'établissement. La porte issue de secours donnant sur l'extérieur créée au sein de l'extension sera munie d'un bouton moleté côté intérieur.

CONDUITS ET GAINES (art PE 12)

Sans objet.

AMENAGEMENTS INTERIEURS (art PE 13)

Par nature, les nouveaux revêtements seront classés :

- M1 pour les plafonds/faux-plafonds
- M2 pour les revêtements muraux
- M4 pour les revêtements de sol

Le gros mobilier sera classé M3.

DESENFUMAGE (art PE 14)

Sans objet.

INSTALLATION D'APPAREILS DE CUISSON (art PE 15 à PE 19)

Sans objet.

CHAUFFAGE, VENTILATION (art PE 20 à PE 23)

Le chauffage/rafraichissement des bureaux créés sera réalisé par des blocs climatisation unitaires. Chaque bureau sera également muni d'une bouche d'extraction VMC reprise sur le réseau existant du bâtiment.

INSTALLATIONS ELECTRIQUES (Art. PE 24)

Les nouvelles installations seront conformes à l'article PE24§1, et notamment :

- conformité aux normes (NFC15-100)
- câbles ou conducteurs de catégorie FR-N1X6G3
- emploi de fiches multiples interdit (nombre de prises de courant adapté à l'utilisation)

L'éclairage de sécurité d'évacuation sera créé en direction de la nouvelle issue de secours de l'extension.

ASCENSEURS (art PE 25)

Sans objet.

MOYENS D'EXTINCTION (Art. PE 26)

Extincteurs :

Type	Taux	Localisation
6 litres à eau pulvérisée	1 pour 300 m ² avec un minimum de un par niveau	Ensemble de l'établissement
2kg CO2	En fonction des installations spécifiques	1 à proximité de chaque tableau électrique

CONDITIONS D'INSTALLATION DES GAZ MEDICAUX (Art. PU 5)

Sans objet.

MOYENS DE SECOURS (Art. PE 27 et PU 6)

Alarme : type 4

L'établissement dispose d'une alarme de type 4 avec déclencheurs manuels aux sorties donnant sur l'extérieur et de diffuseurs sonores audibles en tout point de l'établissement. La nouvelle issue de secours au niveau de l'extension sera munie d'un déclencheur manuel et l'audibilité du signal sonore sera garantie pour les 4 bureaux créés.

Alerte : Le personnel dispose d'un numéro d'appel spécifique vers le PC sécurité du site (disposition existante inchangée pour l'ensemble du site).

EVACUATION DES PERSONNES HANDICAPEES (art GN8)

Disposition existante inchangée, l'évacuation des personnes handicapées se fait de plain-pied sur l'extérieur.

AUTRES RENSEIGNEMENTS :

Réunion préalable avec les Services d'Incendie et de Secours : ~~oui~~ non

Dernière visite de la commission de sécurité : sans objet

Cette notice de sécurité a été réalisée avec l'assistance de la société VTI INGENIERIE CONSEIL (Vincent TIXIER ; vti.ingenierieconseil@gmail.com ; 06 14 86 49 58)

Le Maître d'Ouvrage,

Signature :